

# COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

**ARRÊTÉ N° ADM\_021/2026 :** INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
Nomination des membres du conseil d'administration du centre  
communal d'action sociale

### LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 028/2026 du 2 avril 2026, fixant la composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à six membres élus et six membres nommés,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 029/2026 du 2 avril 2026, portant élection des membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

**CONSIDÉRANT** l'appel à candidatures affiché en mairie et publié sur le site internet de la ville le 8 avril 2026,

**CONSIDÉRANT** les représentants proposés par les associations,

**CONSIDÉRANT** qu'aucune proposition n'a été faite par l'union départementale des associations familiales et les associations de personnes handicapées du département, et que la formalité précitée s'avère impossible,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de ne pas remettre en cause le principe de parité au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, des personnes qualifiées, qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, peuvent être nommées,

**CONSIDÉRANT** que Madame Hélène SORLIN, Madame Gaëtane THIEFFRY et Madame Lucille JACQUEMOT participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social au sein des associations auxquelles elles appartiennent,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au maire de nommer les membres non élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Grézieu-la-Varenne :

- **Madame Céline GUIGON**, représentant l'association PLACE AUX EMPLOIS qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- **Madame Carole FRÉNÉAT**, représentant l'association Grézieu Accueil Solidarité qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- **Monsieur Alain DURY**, représentant Le Lierre, association de retraités et de préretraités.

- ARTICLE 2 :** Afin de pourvoir aux sièges restés vacants, il est procédé à la nomination, en qualité de « personnes qualifiées » de :
- **Madame Hélène SORLIN**, représentant l'association ADMR de Grézieu-Vaugneray qui œuvre dans le domaine du service à la personne ;
  - **Madame Gaëtane THIEFFRY**, représentant l'association Les Petits Frères des Pauvres qui œuvre pour les personnes souffrant de pauvreté, de solitude, d'exclusion, de précarité, de maladie grave ;
  - **Madame Lucille JACQUEMOT**, représentant l'association Val'Triens qui participe à l'insertion socioprofessionnelle dans le domaine du développement durable.
- ARTICLE 3 :** Les membres du conseil d'administration sont nommés pour la durée du mandat du conseil municipal.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par un recours gracieux adressé au maire, soit par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon – Palais des Juridictions administratives – 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par le maire, à l'issue d'une période de deux mois.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département du Rhône au titre du contrôle de légalité, publié sur le site internet de la ville et notifié aux intéressés.

Grézieu-la-Varenne, le 6 mai 2026

*Pour extrait conforme*

**Isabelle SEIGLE-FERRAND**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

